



Policy brief

Pour une transformation ambitieuse de notre système agricole et alimentaire européen

L'agriculture ne représente que 2,5% du PIB européen, mais sans ces 2,5% il n'y aurait ni aéronautique, ni informatique, ni banques... ni eurodéputé-es ! Chaque citoyen·ne doit se nourrir pour vivre. Le **système alimentaire**, de la **production** à la **consommation**, nous concerne tous·tes.

Or, aujourd'hui en Europe, **manger à sa faim n'est toujours pas un acquis**. En 2016, 14% des citoyen·nes grec·ques étaient en situation de précarité alimentaire. Depuis la Covid, 1,6 millions d'espagnol·es, 5,5 millions de français·es et 2,2 millions d'allemand·es dépendent de l'**aide alimentaire**.

Sans agriculteur·ices, pas d'alimentation !

60% des exploitant·es agricoles européen·nes ont plus de 55 ans et les agriculteur·ices vieillissant·es ne sont pas remplacé·es. La chute du nombre d'agriculteur·ices depuis une décennie symbolise la **disparition d'une agriculture de proximité** et la dévitalisation de nos campagnes.

La **fin de l'abondance énergétique et les conséquences du changement climatique** menacent profondément la résilience de l'agriculture européenne. Par ses impacts écologiques, elle met également en péril ses propres conditions de production.

En effet, le système agro-alimentaire actuel est responsable d'**un tiers de nos émissions de gaz à effet de serre européennes**, de pollution des eaux, des sols, de l'air et du déclin de nombreuses espèces.

Ainsi, une réforme du système alimentaire, de la **production** à la **consommation**, en passant par les **règles légales de commercialisation**, est sans aucun doute le levier majeur pour garantir une sécurité alimentaire globale pour **tous·tes les citoyen·nes** d'Europe tout en **préservant ses ressources** pour les années à venir.

Ce **policy brief** analyse les limites de nos systèmes alimentaires actuels, de la fourche à la fourchette, comme le veut l'expression consacrée. Notre analyse portera aussi bien sur les **enjeux environnementaux et sociaux** de notre système agricole, les **structures légales et économiques** qui l'encadrent, que sur les **freins culturels, sociaux et financiers** pour l'accès à une alimentation de qualité.

Non, il n'est pas trop tard : nous pouvons **ensemble** transformer les règles du jeu et rendre l'Europe plus forte, indépendante et juste que celle dans laquelle nous avons vu le jour...

Il en va de l'avenir de notre système alimentaire, et de l'Europe avec elle !

La Convention Étudiante de l'Alimentation Durable (CEAD)

Pilotée par le RESES, la CEAD réunit 40 étudiant·es français·es, de tous horizons, animé·es par le même idéal : participer à la construction d'un système alimentaire durable en Europe. Depuis janvier 2023, nous nous sommes formé·es par le biais de visites de terrain et d'échanges avec des associations, des expert·es et des agriculteur·ices aux enjeux de l'alimentation en Europe.

Notre objectif est le suivant : porter auprès d'eurodéputé·es candidat·es les propositions sur lesquelles nous travaillons depuis 8 mois, par l'intermédiaire d'une délégation élue.

IMPLÉMENTER UN STATUT JURIDIQUE POUR LA PROTECTION DES BIENS COMMUNS

Plus que toute autre chose, **l'agriculture est l'affaire du vivant**. Elle est l'activité la plus dépendante des ressources naturelles et la première à sentir l'effet des crises écologiques qui se manifestent avec une urgence croissante.

Aucune transformation systémique du monde agricole ne peut donc se faire **sans protéger et préserver l'eau, l'air, le sol et le vivant**. Or, ces **biens communs** sont de plus en plus menacés : une destruction systématique facilitée par la logique de marchandisation du vivant qui régit tous nos rapports à la nature.

De plus en plus de scientifiques recommandent de placer ces ressources sous un régime de protection inédit, qui laisse aux humain·es la possibilité de **s'en servir dans la limite de ce qui leur est nécessaire pour leur subsistance**. C'est pourquoi la création d'un véritable "**droit des communs**" est essentielle pour les préserver et il commence par la **mise en place d'un statut juridique qui leur est spécifique**.

INSTAURER UNE EXCEPTION AUX RÈGLES DE CONCURRENCE INTERNATIONALE SUR LES DENRÉES ALIMENTAIRES

Les conflits internationaux ont montré notre **vulnérabilité** face aux marchés mondiaux alimentaires. Bien que l'année 2022 ait été celle de tous les records pour la production agricole, les **prix des denrées ont explosé**. Le modèle actuel de fixation des prix selon l'offre et la demande est aujourd'hui **incohérent voire dangereux** en matière d'alimentation, puisque cela augmente les incertitudes des producteurs sur leur prix de revente ou contribue à l'inflation des denrées et ainsi à la précarité alimentaire

Les règles actuelles du commerce international ne permettent pas non plus de favoriser la production locale que ce soit par les **achats publics** ou par les **subventions directes**, alors que ces outils sont essentiels pour assurer notre souveraineté alimentaire et le soutien à nos agriculteur·ices.

C'est pourquoi l'Union Européenne doit plaider au sein de l'OMC pour **redéfinir les règles du commerce international concernant les denrées agricoles**.

MESURER LES IMPACTS ÉCOLOGIQUES ET INCITER À ALLER VERS DES MODES DE CONSOMMATION PLUS DURABLES

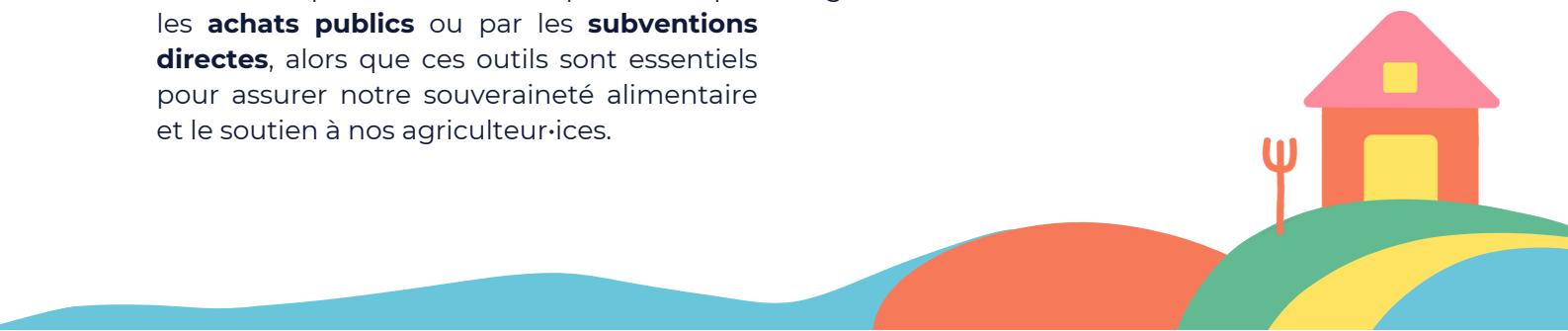
En Europe, le **coût non-intériorisé des pesticides** est estimé à **120 milliards d'euros** et la **dépollution de l'eau** à **54 milliards (équivalent du budget annuel de la PAC)**. Ce coût, causé par l'agriculture intensive et chimique, n'apparaît pas sur les produits alimentaires mais est indirectement payé par les citoyen·nes européen·nes, en dépenses sanitaires et médicales notamment.

Afin de mesurer précisément l'impact écologique de la production des aliments, l'Union Européenne doit concevoir et promouvoir une **comptabilité environnementale unique**, qui inciterait les agriculteur·ices à adopter des pratiques préservant l'environnement et la santé humaine.

De plus, afin de favoriser l'achat de produits durables, il est essentiel que les **comportements de production et de consommation évoluent**. La **mise en place d'un éco-score sur les produits alimentaires** permettrait de répondre à l'exigence citoyenne de transparence sur la composition, l'origine et les modes de production agricoles tout en poussant l'amélioration des processus industriels.

FAIRE DE LA PAC LE FER DE LANCE EUROPÉEN POUR UNE AGRICULTURE RÉSILIENTE ET NOURRICIÈRE

La PAC, conçue pour garantir la souveraineté alimentaire européenne, a orienté notre modèle agricole vers **la généralisation de monocultures et l'intensification des pratiques**. Or, l'atteinte limitée de notre autonomie alimentaire s'est faite au détriment de notre environnement et de la santé des consommateur·ices et agriculteur·ices.



C'est pour cela que la prochaine réforme de la PAC doit être ambitieuse en fixant un objectif clair de **diversification agricole, de transition agro-écologique et de résilience face au changement climatique et aux aléas du marché**. Ceci doit passer par une **augmentation des éco-régimes et des aides spécifiques pour la diversification agricole**.

Les **aides à l'hectare** doivent également être **plafonnées ou évoluer vers des aides à l'actif agricole** pour mieux soutenir les fermes à taille humaine.

METTRE FIN AU DÉCLIN DES AGRICULTEUR·ICES EN FACILITANT L'ACCÈS AU FONCIER ET EN VISIBILISANT LES MÉTIERS AGRICOLES

La **crise de renouvellement générationnel** marque un tournant majeur pour l'agriculture européenne : nous devons nous en saisir comme une opportunité pour engager une transition vers l'agroécologie.

Actuellement, le **manque de transparence et de régulation dans les ventes** de terres agricoles a des conséquences alarmantes : les terres sont plus rares, plus chères et plus concentrées. En 2013, **3% des fermes détenaient 52% des terres**. Cette situation contribue au déclin de l'agriculture paysanne au profit de l'agriculture industrielle dont les conséquences environnementales, sociales et économiques sont indiscutables.

Afin de **garantir sa sécurité alimentaire** et de tenir ses engagements environnementaux, il est fondamental que l'UE engage **une politique foncière** qui lutte contre la concentration et la spéculation et **favorise l'installation de nouveaux·elles paysan·nes**.

En parallèle, pour susciter de nouvelles vocations et répondre à la crise de main d'œuvre, il est nécessaire de **reconnecter urbain·es et ruraux·ales** et de **visibiliser le milieu agricole, notamment auprès des jeunes**.

POUR UNE CULTURE ALIMENTAIRE EUROPÉENNE PLUS DURABLE

Chaque jour, en France, une personne est soumise à environ 600 messages publicitaires relatifs à des produits alimentaires, dont la majorité sont responsables de graves problèmes sanitaires et environnementaux. L'Europe doit **réglementer la publicité pour les produits de consommation néfastes et engager des campagnes de sensibilisation à l'alimentation durable**.

En 1960, un ménage français dépensait en moyenne 35% de ses revenus dans l'alimentation contre **12% en 2022** : l'alimentation est devenue une **variable d'ajustement** dans le budget de la plupart des individus. Afin de redonner les moyens aux citoyen·nes européen·nes de consommer des produits sains et durables, il faut leur **donner accès à un lieu collectif pour cuisiner et manger des repas équilibrés au quotidien et se former aux enjeux de l'alimentation durable** !

PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE : "VOUS VOULEZ LES MISÉRABLES SECOURUS, MOI JE VEUX LA MISÈRE SUPPRIMÉE" - V. HUGO

Alors que l'Union Européenne est la première puissance agricole mondiale, en 2013, **40 millions** d'euro·péen·nes n'avaient pas accès à un apport énergétique quotidien suffisant" et **7%** étaient en situation de précarité alimentaire.

L'Europe doit mettre fin à la précarité alimentaire en instaurant un **droit universel et inaliénable à l'alimentation pour tous·tes les citoyen·nes**.

Afin de rendre ce droit effectif, de rémunérer correctement les producteur·ices et de rendre aux citoyen·nes la souveraineté démocratique sur le système de production agro-alimentaire, l'Europe doit instaurer une **Sécurité Sociale de l'Alimentation**. Celle-ci doit assurer **l'universalité** du droit à l'Alimentation en se basant sur la **cotisation** et le **conventionnement démocratique**.



Les recommandations de la CEAD

BIENS COMMUNS

- **Créer un statut juridique protégeant et encadrant l'exploitation des biens communs** visant à poser de grands principes de gestion des communs qui se superposent et encadrent les régimes de propriété publique et privée, ainsi qu'à reconnaître à chaque citoyen·ne européen·ne un droit d'usage et d'accès aux biens communs nécessaires à sa subsistance. Ce statut s'accompagne de mécanismes d'interdictions, de contrôles et de sanctions.

RÈGLES DU COMMERCE INTERNATIONAL

- **Instaurer une exception aux règles de la concurrence internationale** sur les denrées alimentaires, pour éviter la spéculation et favoriser la production locale.

MESURE DES IMPACTS ÉCOLOGIQUES

- **Mettre en place un système de comptabilité environnementale** unique au niveau européen ;
- **Créer un éco-score multicritères** devant être élaboré par une agence publique européenne en associant différentes parties prenantes (citoyen·nes, agriculteur·ices, scientifiques, ONG, industriel·les).

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

- **Augmenter le budget des éco-régimes** en intégrant progressivement leurs critères dans les conditionnalités ;
- **Augmenter les aides aux cultures de diversification** (légumineuses, fruits et légumes) ;
- **Plafonner les aides à l'hectare** du premier pilier et les faire évoluer vers des aides à l'actif agricole.

RENOUVELLEMENT DES AGRICULTEUR·ICES

- **Mettre en place une gouvernance foncière européenne avec les États membres**, qui régule les transactions de terres agricoles et priorise l'installation de nouveaux·elles agriculteur·ices ;
- **Développer les expériences de découverte agricole**, notamment via le corps de solidarité européen, et communiquer sur leur existence dans le secondaire et le supérieur.

CULTURE ALIMENTAIRE

- **Réglementer la publicité pour les produits de consommation néfastes** pour l'environnement et la santé des individus et lancer des campagnes de sensibilisation à l'alimentation durable ;
- **Financer des lieux coopératifs d'alimentation durable** donnant aux habitant·es les moyens de se réapproprier des lieux de restauration collective (cuisine, mutualisation des ressources et du matériel) pour répondre à des enjeux de santé, d'éducation et d'accès à l'alimentation.

PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

- **Ajouter un 55ème article à la Charte des droits Fondamentaux de l'UE** reconnaissant le droit à l'alimentation comme un droit universel, en précisant les modalités de qualité, quantité, d'adéquation culturelle et de dignité, comme celle de l'ONU ;
- **Mettre en place une Sécurité Sociale de l'Alimentation** sous la forme d'une directive reconnaissant l'universalité, la cotisation et le conventionnement démocratique comme principes fondateurs.



Contact :
cead@le-reses.org